

No des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
13	Forêts concédées à la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains fr.	50,000 »	18,949,000 »
14	Recettes d'exploitation des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains	100,000 »	
V. — Dépenses sur ressources spéciales.			
15	Ristourne de Sa Majesté le Roi au trésor colonial, du montant des pensions civiles allouées par arrêté royal aux citoyens belges qui ont été au service de l'Association internationale africaine, de l'Etat Indépendant du Congo ou du Comité spécial du Katanga, dans les conditions prévues par le décret du 23 avril 1910. Secours aux veuves et parents besogneux des personnes prémentionnées après le décès de celles-ci : allocations temporaires à certains agents de l'ancienne administration qui n'ont pu obtenir de pension légale.	385,000 »	18,974,000 »
16	Fonds spécial des pensions de retraite des fonctionnaires et agents administratifs ou militaires de la colonie, créé en exécution de l'arrêté royal du 2 mai 1910	125,000 »	
17	Fonds provenant de la vente de la « Fleur de la Reine » en 1911 et destiné par Sa Majesté la Reine à l'érection d'un lazaret modèle à Léopoldville, à l'entretien d'infirmiers noirs pour lazarets et à l'achat d'instruments et de médicaments pour servir dans la lutte contre la maladie du sommeil	150,000 »	
18	Exposition coloniale de Gand. — Exécution de la convention avec la société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Divers	450,000 »	
19	Fonds spécial destiné à consentir des avances sur traitements aux agents de la colonie, à charge de régularisation	100,000 »	
20	Fonds destiné à récompenser le zèle des agents qui ont fait preuve d'initiative en matière fiscale dans la recherche de la fraude et des éléments imposables	25,000 »	
VI. — Divers.			
21	Sommes versées pour combattre la maladie du sommeil	12,000 »	25,000 »
22	Avances au Congo, à des sociétés, missions et particuliers pour frais de réexpédition de colis postaux, droits d'entrée, etc., à charge de recouvrement à Bruxelles	9,000 »	
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLOI.			
23	Vente de médicaments au Congo fr.	5,000 »	25,000 »
24	Cession d'outillage et de matériaux. — Location de vapeurs	20,000 »	
Total du budget des recettes et des dépenses pour ordre. . . fr.			18,974,000 »

202. — 25 mai 1914. — Loi contenant le budget des dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1914 (1). (Monit. du 5 juin 1914.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du Congo belge pour

l'exercice 1914 est fixé, pour les dépenses ordinaires, à la somme de cinquante et un millions neuf cent trente-six mille francs (51,936,000 fr.).

Art. 2. Les opérations relatives à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses pourront se prolonger jusqu'au 31 octobre de l'année qui suit l'exercice en cours.

(1) Session de 1913-1914.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 5. — Rapport, n° 30.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 11, 12, 13 et 18 mars 1914.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 39. *Annales parlementaires.* — Adoption. Séances du 19 mai 1914. (Note du *Moniteur*.)

Art. 3. Le Ministre des colonies est autorisé par la présente loi à créer, à concurrence de l'excédent éventuel des dépenses ordinaires sur les voies et moyens, des bons du trésor pour compte du Congo belge dont le terme ne pourra dépasser cinq ans.

Art. 4. La présente loi sera obligatoire en Belgique et au Congo belge le 1^{er} janvier 1914.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des colonies, M. J. RENKIN.)

Budget des dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1914.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER. — SERVICE D'AFRIQUE.			
1	Traitements et indemnités du personnel. Frais de représentation, de recrutement et d'enseignement professionnel. . . fr.	18,149,617 »	29,192,394 »
2	Salaires et entretien du personnel noir en général : soldats, interprètes, gardiens, détenus et internés, etc. Frais de recrutement et de rapatriement. Traitements des chefs indigènes et salaires des messagers attachés aux chefferies indigènes. Cadeaux aux chefs.	5,799,032 »	
3	Matériel et mobilier en général des divers services repris au chapitre 1 ^{er} : Fournitures de bureau; imprimés; frais de publication. Instruments de précision. Matériel et fournitures techniques des différents services. Matières d'entretien et de réparation. Matériaux divers. Location de bateaux et de bâtiments. Taxes maritimes. Frais de correspondances, de télégrammes, d'encaissement d'effets, etc. Bibliothèque. Menues dépenses	2,422,090 »	
4	Frais de voyage du personnel des différents services de la colonie repris sous le chapitre 1 ^{er}	1,733,990 »	
5	Fret. Transports. Transbordements et manipulation. Frais divers des services repris au chapitre 1 ^{er}	838,425 »	
6	Droits d'entrée et de transit	247,210 »	
CHAPITRE II. — POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET RADIO-TÉLÉGRAPHIE : EXPLOITATION.			
7	Traitements et indemnités du personnel des bureaux des postes et télégraphiques. (Le service est fait en partie par des agents de l'administration de l'intérieur et des finances) . . . fr.	594,430 »	1,723,766 »
8	Salaires et entretien du personnel noir	27,090 »	
9	Matériel	65,050 »	
10	Frais de transmission de télégrammes du Congo belge et de communications téléphoniques et radiotélégraphiques. Impression de valeurs postales. Frais de transit, de correspondances postales et télégraphiques et paiement d'indemnités pour perte de colis postaux et d'envois recommandés.	392,340 »	
11	Service des mandats-poste (crédit non limitatif).	13,625 »	
12	Frais d'entretien et d'exploitation de stations de radiotélégraphie	549,500 »	
13	Frais de voyage du personnel d'Afrique	52,400 »	
14	Fret et transports	22,305 »	
15	Droits d'entrée et transit	7,326 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III. — ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU GOUVERNEMENT POURVUS DE L'ASSISTANCE RELIGIEUSE.			
16	Allocations aux religieuses. Frais d'entretien des malades.		
	Salaires et entretien du personnel noir fr.	453,700 »	
17	Matériel, mobilier, instruments de chirurgie, médicaments,		
	vins, eaux minérales, etc.	30,000 »	
18	Frais de voyage des religieuses se rendant au Congo ou en		
	revenant	5,500 »	
19	Fret et transports.	19,000 »	
20	Droits d'entrée.	6,250 »	
			214,450 »
CHAPITRE IV. — MINES.			
21	Traitements et indemnités du personnel blanc. Frais de recru-		
	tement et d'enseignement professionnel fr.	552,500 »	
22	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement		
	et de rapatriement.	789,300 »	
23	Imprimés, registres et fournitures de bureau. Frais de cour-		
	riers et de correspondances	8,535 »	
24	Outillage, matériel et divers	129,000 »	
25	Frais de voyage du personnel d'Afrique	136,500 »	
26	Fret et transports.	193,220 »	
27	Droits d'entrée.	23,940 »	
			1,834,995 »
CHAPITRE V. — IMPÔT INDIGÈNE.			
28	Matériel divers. fr.	146,355 »	
29	Fret et transports.	52,756 »	
30	Droits d'entrée.	20,000 »	
			219,111 »
CHAPITRE VI. — EXÉCUTION DU DÉCRET SUR LA CHASSE.			
31	Indemnités et frais d'envoi d'ivoire provenant d'éléphants trou-		
	vés morts ou tués en cas de légitime défense par les indi-		
	gènes ou non-indigènes fr.	148,500 »	
			148,500 »
CHAPITRE VII. — FABRICATION DE MONNAIES. ENVOIS DE NUMÉRAIRE.			
32	Fabrication de monnaies. Envois de numéraire (crédit non		
	limitatif). fr.	150,000 »	
			150,000 »
CHAPITRE VIII. — CULTES.			
33	Subsides aux missionnaires et divers fr.	783,860 »	
			783,860 »
CHAPITRE IX. — INSTRUCTION PUBLIQUE.			
34	Traitements et indemnités du personnel blanc fr.	343,450 »	
35	Traitements et entretien du personnel noir. Indemnités aux		
	élèves. Allocations et entretien	107,000 »	
36	Matériel scolaire	55,000 »	
37	Subsides aux écoles agréées et autres établissements d'in-		
	struction	31,000 »	
38	Frais de voyage du personnel d'Afrique	30,700 »	
39	Fret et transports.	15,500 »	
40	Droits d'entrée et de transit	9,100 »	
			593,750 »
CHAPITRE X. — BIENFAISANCE.			
41	Bienfaisance publique au Congo fr.	10,000 »	
			10,000 »
CHAPITRE XI. — MUSÉE DE TERVUEREN.			
42	Traitements et indemnités du personnel fr.	112,475 »	
43	Frais de route et de séjour et jetons de présence des membres		
	de la commission de surveillance, de la commission de géo-		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
44	logie, du personnel et des savants appelés au Musée. — Missions à l'étranger fr.	7,000 »	
	Matériel, entretien des locaux et des collections. Eclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Photographie. Laboratoire. Etudes. Bibliothèque. Annales. Publications et divers . . .	107,700 »	227,173 »
CHAPITRE XII. — ÉCOLE COLONIALE.			
45	Traitements et indemnités du personnel. Frais de voyage . fr.	51,944 »	
46	Matériel : entretien. Eclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Bibliothèque. Indemnités aux élèves. Divers	20,250 »	72,194 »
CHAPITRE XIII. — ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.			
47	Traitements et indemnités du personnel. Frais de voyage . fr.	43,087 »	
48	Matériel. Mobilier. Bibliothèque. Travaux de laboratoire. Divers	20,700 »	63,787 »
CHAPITRE XIV. — DÉPENSES RELATIVES A DIVERS SERVICES.			
49	Subsides pour fêtes publiques : fête du 1 ^{er} juillet et fête du Roi. Distinctions honorifiques, médailles pour noirs, etc.	19,000 »	
50	Appointements, salaires et assurance du personnel préposé à l'office des emballages à Anvers	11,800 »	
51	Rémunération du délégué de la colonie résidant à Capetown .	10,000 »	
52	Impression de cahiers de charges, avis, plans et documents divers pour les adjudications de fournitures ; publicité, abonnement aux journaux relatifs aux adjudications et divers	5,000 »	
53	Entretien des passagers blancs à bord des vapeurs du Haut-Congo (service de la marine)	200,000 »	
54	Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes. . .	10,000 »	
55	Expositions locales	2,000 »	
56	Frais de justice (crédit non limitatif).	87,000 »	
57	Allocations aux membres et secrétaires du conseil colonial et dépenses diverses	56,123 »	
58	Commission pour la protection des indigènes	20,000 »	
59	Conseil supérieur	7,300 »	
60	Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi, indemnités à des fonctionnaires de l'ancien Etat du Congo	49,000 »	
61	Traitements, pensions et secours alloués à certains anciens agents ou à leurs veuves.	13,100 »	
62	Allocations de retraite et pensions	1,488,300 »	
63	Indemnités aux médecins agréés et à divers. Indemnités aux membres, secrétaire et médecins de commissions instituées par le décret du 20 août 1912, les arrêtés royaux des 7 septembre 1910 et 29 septembre 1912, et les arrêtés ministériels des 15 juin 1912, 13 novembre 1912 et 3 septembre 1913	23,750 »	
64	Publication du <i>Bulletin de colonisation comparée</i>	11,500 »	
65	Subventions à des sociétés philanthropiques, de vulgarisation ou autres, d'intérêt colonial.	5,300 »	
66	Subvention à la villa coloniale et frais d'hospitalisation d'agents de la colonie.	41,000 »	
67	Obligations énumérées à l'annexe II de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique	165,000 »	
68	Missions d'études : indemnités, frais de voyage et de séjour et dépenses diverses	70,000 »	
69	Missions d'inspection et de contrôle à envoyer dans la colonie : Indemnités, frais de voyage et de séjour et divers	150,000 »	
70	Office colonial. Publication des renseignements commerciaux et industriels. Expertises commerciales. Achat de documents, échantillons, etc.	15,000 »	
71	Brevets et marques de fabrique	4,000 »	
72	Participation de la colonie à l'exposition du caoutchouc de Londres en 1914	30,000 »	2,491,173 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
	CHAPITRE XV. — SERVICE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DES INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DES CAPITAUX GARANTIS.		
73	Intérêts des capitaux de la Caisse d'épargne. (Crédit non limitatif.) fr.	400,000 »	
74	Intérêts de cautionnements déposés en numéraire. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
75	Intérêts et amortissements de la Dette consolidée	6,692,595 »	
76	Intérêts des bons du trésor émis et à émettre. Intérêts et commissions en banques. (Crédit non limitatif.)	4,720,230 »	
77	Minimum d'intérêt plus l'amortissement en 99 ans garanti par le trésor de la colonie aux actions de capital de la société anonyme belge Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. (Crédit non limitatif.) . .	2,000,000 »	
78	Frais généraux divers relatifs au service de la Dette publique.	400,000 »	
79	Service du caissier colonial. (Crédit non limitatif.)	30,000 »	
			13,972,845 »
	CHAPITRE XVI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
80	Secours à accorder à des agents ou anciens agents d'Afrique, à leurs veuves, enfants ou parents qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents décédés qui se trouvent dans une position malheureuse	10,000 »	
81	Indemnités aux blancs ou aux noirs pour dommages quelconques, pertes accidentelles (incendies, etc.)	10,000 »	
82	Frais de procédure. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
83	Achat de décorations des ordres coloniaux	8,000 »	
84	Indemnités à payer du fait de la responsabilité des transports publics entrepris par la colonie. (Crédit non limitatif.) . .	24,000 »	
85	Dépenses imprévues non libellées au budget.	2,000 »	
			64,000 »
	CHAPITRE XVII. — NON-VALEURS, REMBOURSEMENTS.		
86	Restitutions de droits, impôts et taxes indûment perçus. Remises d'amendes. Remboursements de sommes reconnues appartenir à des tiers.	39,000 »	
87	Déficits de comptables. Régularisations	15,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont pas limitatifs.)		74,000 »
	CHAPITRE XVIII. — ASSURANCES.		
88	Assurances maritimes	100,000 »	
			100,000 »
	Total des dépenses ordinaires. . . fr.		51,936,000 »